

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 11 MARS 2015 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

- Le Conseil, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote), a approuvé le compte administratif 2014 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	639 672.91 €	/
Opérations de l'exercice	9 484 267.66 €	10 358 451,83 €
TOTAUX.....	10 123 940.57 €	10 358 451.83 €
Résultats de clôture	/	234 511.26 €
Restes à réaliser	-69 654.40 €	€
Totaux cumulés	10 193 594.97 €	10 358 451.83€
Résultats définitifs	/	164 856.86 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2014 comme suit:

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs : Excédent : 168 063.15 €
 Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé : Excédent : 1 049 426.39 €

Soit un résultat à affecter : **1 217 489.54 €**

* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2015)
 hors restes à réaliser : **- 982 978.28 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : - 69 654.40 €

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2015) : 1 052 632.68€
 et de décider, d'affecter une somme de **164 856.86 €** à la ligne 002 du BP 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé la reprise sur provision pour risques pour un montant de 50 000 €, celle-ci sera imputée à l'article 7875 du chapitre 78 du budget 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de provisionner la somme de 282 016,45 € en débit au compte 194 « provisions pour risques sur emprunts – stock au 1^{er} janvier 2015 » et en crédit au compte 1521 « provisions pour risque sur emprunts (non budgétaires). Cette provision non budgétaire n'aura aucune incidence sur le montant des excédents cumulés de la section d'investissement du budget.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de diminuer les taux d'imposition de 2 % et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : **16.94%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, BLOUET, TENDRON et GUILMIN, MM. KOBI et ROBIN), a approuvé le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 739 232.86 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 514 870.54 €

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, BLOUET, TENDRON et GUILMIN, MM. KOBI et ROBIN), a décidé de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2015 pour un montant de 520 692 €. La subvention attribuée au CCAS s'élève pour 2015 à 303 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR 2015), pour participer au financement des travaux de mise en valeur des espaces à vocation piétonne de la place de la République estimés à 150 000 € HT, à hauteur de 25 %, soit 37500 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs de la piscine municipale applicables à partir du 1^{er} juin 2015.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, BLOUET, TENDRON et GUILMIN, MM. KOBI et ROBIN), a décidé de fixer les tarifs des encarts publicitaires du journal municipal qui seront insérés dans la 4^{ème} de couverture, à raison de 10 encarts maximum sur cette page comme suit :

**Tarifs publicités en 4ème de couverture
(non assujettis à la TVA)**

Proposition de tarifs de juin 2015 et mai 2016 avec remise fidélisation	5 encarts/an 20%		3 encarts/an 10%		2 encarts 5%		sans remise
	à l'encart	à l'année : 5 encarts	à l'encart	à l'année: 3 encarts	à l'encart	à l'année: 2 encarts	
1/10 page	125 €	625 €	140 €	420 €	150 €	300 €	160 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de renouveler le bail commercial du bureau de Poste de la commune à compter du 1^{er} avril 2015. Il s'agit d'un bail commercial 3/6/9, dont le loyer s'élève à 8 797.28 €. M. le Maire a été autorisé à signer ce bail.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de recruter deux agents saisonniers pour le camping municipal, pour une période maximale située entre la mi-avril et la mi-octobre. L'un des deux agents sera recruté en référence au grade d'animateur, et le second en référence au grade d'adjoint d'animation.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de créer deux emplois saisonniers à la piscine municipale, comme suit : pour l'entretien, un agent serait recruté, à compter du 23 juin jusqu'au 30 août 2015, à temps non complet (24 heures par semaine), au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe avec une rémunération assise sur l'indice brut 340 applicable au 1^{er} échelon.

Pour la surveillance, un agent serait recruté, à compter du 27 juin jusqu'au 30 août 2015 :

- Du 27 juin au 05 juillet : 21 heures 75
- Du 06 juillet au 12 juillet : temps complet
- Du 13 juillet au 19 juillet : 32 heures
- Du 20 juillet au 30 août : temps complet

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de renouveler le plan et le règlement de formation du personnel municipal pour la période 2015-2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de prestation de service unique (Psu) pour le Multi accueil « Grains de Malice », établissement d'accueil du jeune enfant 0-4 ans, avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans (2015-2018).

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de prestation de service unique (Psu) pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire, avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 3 ans (2015-2017).

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 à la convention financière entre Angers Loire Métropole et la commune, relative aux travaux de restructuration de l'école maternelle Jean Madeleine. La participation définitive de la commune s'élève 11 073 € net.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement au SIEMML au titre de la compétence optionnelle « éclairage public ».

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour les opérations de dépannage suivantes :

Motif	Opération	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEMML
Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires	Effectuée le 15/12/2014 n°dossier : EP214-14-137	1.093,02 € TTC	75 %	819,77 € TTC

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 18 mars 2015.

**Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR**